

Nozay le mercredi 30 septembre 2020



PREFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE

M. le Préfet
6 quai Ceineray
44000 NANTES

Objet : Enquête publique- Projet de parc éolien de la Vallée de Moulin à Vay

Ref : AL2020-024

Affaire suivie par Morgane LETANOUX – Directrice générale des services - 02 40 79 51 51 – morgane.letanoux@cc-nozay.fr

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de bien vouloir trouver, annexée à la présente, copie de la délibération n°102-2020 en date du 23 septembre portant sur l'avis du Conseil communautaire sur le projet de parc éolien de la Vallée du Moulin à Vay.

Je vous remercie d'intégrer cette délibération au dossier de l'enquête publique relative au projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien implanté sur le territoire de la commune de VAY (maître d'ouvrage : SAS Parc Éolien « Vallée du Moulin »- P&T Technologie).

Vous souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

La Présidente

Claire THEVENIAU







EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date envoi convocation : 17 septembre 2020
Date affichage : 17 septembre 2020
Nombre conseillers en exercice : 29
Nombre conseillers présents : 27
Nombre votants : 29

L'an deux mille vingt, le 23 septembre 2020 à 19 heures et 30 minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en séance publique à Nozay, au siège de la Communauté de communes de Nozay, 9 rue de l'Église, salle Christian de Grandmaison, sous la présidence de Madame Claire THEVENIAU, Présidente de la Communauté de communes de Nozay.

Conseillers communautaires présents : M. Jean-Pierre POSSOZ, M. Thierry ROGER, Mme Cécile CADOREL, Mme Simone BURON, Mme Lydia LEBASTARD, M. Nicolas BODINEAU, M. Jean-Claude PROVOST, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Jean-Noël THOMAZEAU, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Claire THEVENIAU, M. Jérôme CRUAUD, M. Jean-Claude RAUX, M. Pascal BOCQUEL, Mme Isabelle BOULAY, M. Rémy FONTAINE, Mme Marie-Alexy LEFEUVRE, M. Bernard FILLOUX, M. Didier BRUHAY, Mme Chantal CHASLES, Mme Marie-Chantal GAUTIER, Mme Céline GÉRARD, M. Richard HARROUET, et M. Patrice LE BOUQUIN.

Absents représentés : M. Gwenaél CRAHES (représenté par Mme Lydia LEBASTARD), Mme Jacqueline BRIAND (représentée par Mme Isabelle BOULAY).

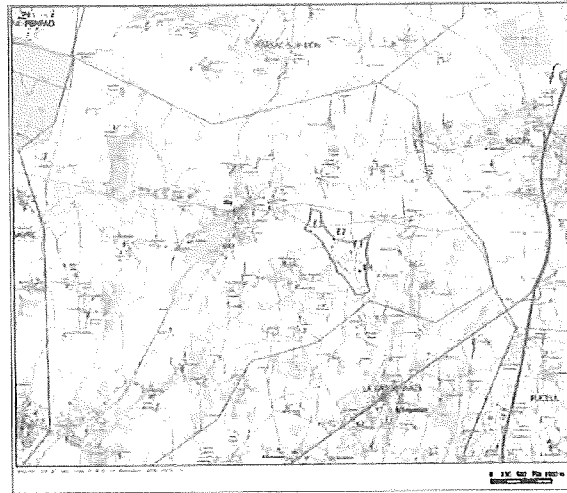
Secrétaire de séance : Mme Simone BURON

N°102-2020 – AVIS SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA VALLÉE DU MOULIN À VAY

Nomenclature : 8.8.4

Dans le cadre de la procédure d'enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral 2020/ICPE/181 en date du 17 juillet 2020 et se déroulant du 24 août 2020 au 23 septembre 2020 le Conseil communautaire est appelé à donner son avis.

Le projet de P&T Technologie consiste dans l'implantation de 4 éoliennes de puissance cumulée de 12 MWh, implantées sur la commune de Vay, à 600m du bourg, selon une orientation nord-ouest/sud-est, au sud de la RD2 entre le hameau de Bourruen et le lieu-dit Les Fosses Rouges.



Les premières démarches, notamment de prospection foncière, datent de 2014 et les premières études ont démarré en 2015 pour se finir en 2017 avec des compléments en 2018 et 2019. L'étude d'impact est constituée d'une étude faune-flore, d'une étude paysagère et d'une étude acoustique. Une étude géobiologique a également été réalisée mais n'est pas fournie dans les pièces disponibles pour l'enquête.

Un résumé technique synthétique des éléments du dossier est annexé au présent rapport.

La commune, ayant été sollicitée pour de nombreux projets, s'est prononcée en 2017 pour autoriser un autre porteur de projet à poursuivre ses investigations sur un autre site au nord de la commune. A cette occasion elle a demandé expressément aux autres prospecteurs de ne pas poursuivre leurs démarches.

P&T Technologie n'a pas pris en compte l'avis du conseil municipal de Vay et a poursuivi ses actions. Le présent projet est donc en opposition à la volonté de la commune, exprimée en 2017.

Les maires de la Communauté de communes, par solidarité et parce qu'ils sont sollicités également par ces porteurs de projets, ont cosigné un courrier à destination du Préfet afin de dénoncer ces comportements inacceptables de sociétés qui sont en capacité d'imposer des infrastructures sur les territoires, sans concertation préalable ni avec les élus, ni avec les habitants, et alors même, pour ce qui concerne Vay, que le Conseil municipal s'est officiellement positionné contre le projet.

Aussi, ils ont demandé qu'une véritable réflexion d'ensemble sur l'implantation de ces parcs éoliens ainsi que sur les pratiques des porteurs de projets soit menée avec les services de l'État et l'ensemble des collectivités et partenaires concernés à l'échelle départementale.

Ils ont également demandé, au vu des études en cours sur les incidences du parc éolien des 4 Seigneurs, que tout nouveau projet soit suspendu aux résultats de ces travaux.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

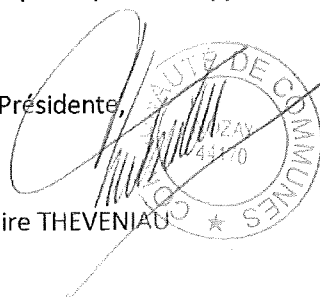
- d'émettre un avis défavorable à l'implantation du parc éolien dit de « la vallée du moulin » sur la commune de Vay,
- de demander que cette délibération soit annexée au dossier d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte le présent rapport à l'unanimité, par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.

Pour extrait conforme.

La Présidente,

Claire THEVENIAU



La présente délibération sera susceptible de faire l'objet, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, d'un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours administratif gracieux auprès des services.

Publiée le

Transmise au contrôle de légalité préfectoral le

Certifiée exécutoire le

